RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

l'anap l'expertise en partage | agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Anap et les six agences de l'eau : un partenariat national

AMBITION 2030 : CONSOMMER 10 % D'EAU EN MOINS, DÉSIMPERMÉABILISER 10 HECTARES



Crédit photo : AESN

De gauche à droite : Loïc Obled, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ; Xavier Morvan, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ; Frédéric Chauvel, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Seine-Normandie ; Émeline Flinois, directrice générale adjointe de l'Anap ; Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ; Mathieu Boche, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

- Outiller les établissements sanitaires et médico-sociaux avec des ressources communes sur la gestion de l'eau
- Partager les retours d'expérience pour mieux maîtriser les enjeux liés à l'eau
- Faciliter l'accès aux financements des agences de l'eau

Le 24 novembre, au Salon des maires et des collectivités locales, l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) et les six agences de l'eau signent un partenariat national jusqu'en 2030. Leur ambition : aider les établissements de santé et médico-sociaux à réduire leurs consommations d'eau, à limiter la pollution de leurs effluents et à favoriser l'infiltration des eaux de pluie. Un engagement commun pour renforcer la performance hydrique du secteur.
Deux objectifs concrets guident ce partenariat : réduire de 10 % les consommations d'eau potable des établissements accompagnés, conformément au plan Eau, et désimperméabiliser environ 10 hectares dans au moins une dizaine d'établissements.

CONSOMMER MOINS D'EAU, LIMITER LES REJETS POLLUANTS

Diagnostics, suivi des consommations, installation de compteurs, recherche de fuites : les retours d'expérience partagés porteront sur des leviers concrets pour réduire les consommations d'eau potable ou les prélèvements dans le milieu naturel. La réutilisation de certaines eaux de process, notamment celles issues de la dialyse, pourra aussi être étudiée, lorsque les conditions techniques et sanitaires le permettent.

Limiter les rejets de résidus médicamenteux et de micropolluants constitue un autre axe d'action. Des démarches pourront être soutenues pour en identifier les sources et en réduire les émissions.

FAIRE UNE PLACE À L'EAU DE PLUIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Réaménager les parkings, les cours et les voiries permet de favoriser l'infiltration des eaux de pluie plutôt que leur évacuation vers les réseaux. Ces aménagements peuvent aussi contribuer à préserver la biodiversité.

Pour accompagner cette évolution, il s'agit d'inciter notamment à la création de revêtements perméables, le déraccordement de surfaces imperméabilisées ou la végétalisation des espaces extérieurs.

DES RESSOURCES ET DES AIDES POUR PASSER À L'ACTION

Pour accompagner la transition écologique en santé, l'Anap anime un centre national de ressources et propose aux établissements des dispositifs d'appui nationaux ainsi que des masterclass.

Le partenariat renforcera cet appui avec de nouvelles publications réalisées chaque année par l'Anap et les agences de l'eau sur la gestion de l'eau et la biodiversité. Des retours d'expérience consacrés aux économies d'eau et à l'amélioration de l'assainissement seront également proposés aux établissements sanitaires et médico-sociaux. Ils s'appuieront notamment sur des opérations accompagnées par les agences de l'eau entre 2019 et 2025. Diffusées auprès des établissements, ces ressources les aideront à préparer leurs propres projets.

Les établissements peuvent bénéficier de l'accompagnement technique et financier des six agences de l'eau, selon les conditions de leurs programmes d'intervention. Études, travaux, formation, sensibilisation : le partenariat fera mieux connaître et valorisera les aides mobilisables pour leurs projets.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE COORDONNE LE PARTENARIAT NATIONAL

L'agence de l'eau Seine-Normandie assure la coordination du partenariat pour les six agences de l'eau. Avec l'Anap, elle copréside le comité de pilotage national. Avec l'accord des autres agences, elle peut également financer des études générales et stratégiques de portée nationale.

LE PARTENARIAT
EN UN COUP D'OEIL

2026–2030

6 AGENCES DE L'EAU engagées aux côtés de **L'ANAP**

-10%
de réduction des prélèvements dans les établissements accompagnés



10 HA
À DÉSIMPERMÉABILISER DANS AU MOINS 10 ÉTABLISSEMENTS

Sensibilisation et retours d'expériences

MIEUX GÉRER LES EAUX DE PLUIE,
RÉDUIRE LES POLLUTIONS,
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.

A PROPOS

L'ANAP

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

www.anap.fr

LES AGENCES DE L'EAU

Au cœur des missions qui leur sont confiées par le ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau agissent pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à leur expertise technique.
Établissements publics de l'État, elles contribuent à définir la politique de l'eau sur leurs bassins respectifs avec leurs comités de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.
Leurs programmes d'interventions (2025-2030), mettent l'accent sur la sobriété en eau, la protection de l'eau potable, la biodiversité et l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique. Les agences soutiennent financièrement et techniquement les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations dans leurs projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation des captages, de restauration des rivières et zones humides, ou encore de gestion intégrée des eaux pluviales.
Elles développent également des missions de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des eaux de surface et souterraines, et en accompagnant des programmes de recherche appliquée.

www.lesagencesdeleau.fr

CONTACTS PRESSE

Anap

Yann QUERCIA
yann.quercia@anap.fr
06 20 50 66 86

Les agences de l'eau

Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

L'ETAT AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2026

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, l'État réaffirme son engagement aux côtés des élus locaux et au service des territoires. 13 ministères, les services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs de l'État sont réunis au sein d'un pavillon commun. Un espace construit autour d'une priorité : simplifier les démarches des élus locaux et rendre l'action publique plus efficace.